

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2401

9 novembre 2010

### SOMMAIRE

BP Partners S.A. ....	115202	HMR .....	115237
Chester Luxembourg 1 S.A. ....	115219	Holdihoes S.A. ....	115240
Denpro .....	115202	Homi Europe S.à r.l. ....	115240
Dentatrade .....	115209	Ihr Schreiner S.A. ....	115243
DH Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	115209	Independent Research Holding S.A. ....	115244
ECP International S.A. ....	115214	Independent Research Holding S.A. ....	115243
Edcon (BC) .....	115202	Independent Research Holding S.A. ....	115243
Elary International S.A. ....	115214	Insurance Broker's Solution Europe ....	115241
Emerald First Layer " K " S.A. ....	115211	Insurance Broker's Solution Europe ....	115241
Emerald First Layer " K " S.A. ....	115211	Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l. ....	115244
Empik Centrum Investments S.A. ....	115214	Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l. ....	115247
Eurotouristic S.A. ....	115214	International Footwear Distributors S.à r.l. .....	115227
Farmabios International S.A. ....	115219	Isola Group .....	115242
FICREA (Luxembourg) S.A. ....	115218	ITCJ .....	115236
FICREA (Luxembourg) S.A. ....	115220	Linfell Investment S.A. ....	115244
Fidesco S.A. ....	115220	Luxemburger Leben S.A. ....	115211
Fidessa S.A. ....	115220	LUX-SH S.à r.l. ....	115210
F.I. Holding Co. ....	115218	Market Overview S.A. ....	115219
FinLux S.à r.l. ....	115215	Mersin S.A. ....	115240
Finsweet S.A. ....	115226	Monal S.A. ....	115242
Fu-Gui Sàrl .....	115226	Montblanc Luxembourg S.à r.l. ....	115247
Gedeon S.A. ....	115237	Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A. .....	115236
GS 2 S.à r.l. ....	115227	Mossi & Ghisolfi Services S.A. ....	115248
Harmony Halls S.à r.l. ....	115224	Multipatent I Holding Luxembourg S.A. .....	115248
Haus vun der Energie GIE .....	115236	Multipatent S.A. ....	115248
He Ping S.à r.l. ....	115236	Sellin Management Company S.à r.l. ....	115238
Herald Bramsche S.à r.l. ....	115226	Sivaka German Properties S.à r.l. ....	115243
Herald Osnabrück S.à r.l. ....	115227		
Herald Troisdorf S.à r.l. ....	115235		
Herald Wallenhorst S.à r.l. ....	115235		
High Tide CDO DNS 1 S.A. ....	115237		

**Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 9.929.423,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 127.688.

En date du 02 septembre 2010, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de

- Monsieur Michael COLATO en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- Monsieur Stephen Michael ZIDE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat

De nommer

- Monsieur Matthew LEVIN, né le 28 mars 1966, à Californie, USA ayant comme adresse professionnelle 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199 USA, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la société est désormais composé des personnes suivantes:

Madame Ailbhe JENNINGS

Monsieur Matthew LEVIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131288/21.

(100150162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Denpro, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beaugard.  
R.C.S. Luxembourg B 118.599.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131277/10.

(100149947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**BP Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 155.808.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of September.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) Mr Steingrimur PETURSSON, director, born on the 16<sup>th</sup> day of August, 1972 in Akureyi, Iceland, residing professionally at L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri,

2) Mr Baldvin THORSTEINSSON, director, born on the 22<sup>nd</sup> day of November, 1983 in Akureyi, Iceland, residing professionally at L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri,

here represented by Mr Steingrimur PETURSSON, prenamed,

by virtue of a proxy dated September 9, 2010,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it forms:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "BP Partners S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (500,000.- EUR) represented by five hundred thousand (500,000.-) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares are issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Thursday of June at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held in 2011.

##### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) Mr Steingrimur PETURSSON, prenamed, TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND shares . . . . .	250,000
2) Mr Baldvin THORSTEINSSON, prenamed, TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND SHARES shares . . .	250,000
TOTAL: FIVE HUNDRED THOUSAND shares . . . . .	500,000

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of five hundred thousand euros (500,000.- Eur) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and acting as shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Steingrimur PETURSSON, prenamed;

b) Mrs Linda Bjork SAEVARSDOTTIR, director, born on the 14th day of April, 1973 in Reykjavik, Iceland, residing professionally in L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri;

c) Mr Baldvin THORSTEINSSON, prenamed.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr André LEFEBVRE, chartered accountant, residing professionally in L-9530 Wiltz, 43, Grand-Rue.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5.-The registered office of the company is established in L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) Monsieur Steingrimur PETURSSON, administrateur de sociétés, né le 16 août 1972 à Akureyi, Islande, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri,

2) Monsieur Baldvin THORSTEINSSON, administrateur de sociétés, né le 22 novembre 1983 à Akureyi, Islande, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri,

ici représenté par M. Steingrimur PETURSSON, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 septembre 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «BP Partners S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) représenté par CINQ CENT MILLE (500.000) actions d'une valeur nominale de d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de

quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Steingrimur PETURSSON, prénommé: DEUX CENT CINQUANTE MILLE actions . . . . .	250,000
2) Monsieur Baldvin THORSTEINSSON, prénommé: DEUX CENT CINQUANTE MILLE actions . . . . .	250,000
TOTAL: FIVE HUNDRED THOUSAND shares . . . . .	500,000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ euros deux mille (2.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Steingrimur PETURSSON, prénommé,

b) Madame Linda Bjork SAEVARSDOTTIR, administratrice de sociétés, née le 14 avril 1973 à Reykjavik, Islande, demeurant professionnellement à L-1526, 30, Val Fleuri,

c) Monsieur Baldvin THORSTEINSSON, prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur André LEFEBVRE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9530 Wiltz, 43, Grand-Rue.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 30, Val Fleuri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PETURSSON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42449. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132522/368.

(100151242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**Dentatrade, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8357 Goeblange, 24A, Domaine du Beaugard.

R.C.S. Luxembourg B 118.605.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131278/10.

(100149900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**DH Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.067.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131287/10.

(100150226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**LUX-SH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.581.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

1. Monsieur Xu CHEN, né le 26 novembre 1977 à Shanghai (Chine), demeurant à L-8119 Bridel, 25b, rue Paul Binsfeld.

2. Madame Guanqiong WANG, née le 1<sup>er</sup> novembre 1978 à Shanghai (Chine), demeurant à L-8119 Bridel, 25b, rue Paul Binsfeld.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée «LUX-SH S.à r.l.», avec siège social à L1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131581, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2302 du 13 octobre 2007.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher à L-8140 Bridel, 40, rue de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquent, décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La Société a en outre pour objet la vente et la distribution de vêtements, d'accessoires de mode, y compris des bijoux de fantaisie, et d'objets de décoration.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

*Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 relatif à l'objet social et modifié par la présente assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: X. CHEN, G. WANG, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2010. Relation: MER / 2010 / 1688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131374/48.

(100149987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Emerald First Layer " K " S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.090.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 septembre 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet immédiat.
- Election de la société Galina Incorporated, avec adresse au RG Hodge Plaza, Wickams Cay 7, 3161 Road Town, BVI Tortola, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- Transfert du siège social du «12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet immédiat.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur Mme Marjoleine Van Oort est modifiée comme suit: 15 rue Edward Steichen.

L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131289/21.

(100150101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Emerald First Layer " K " S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.090.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131291/9.

(100150232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Luxemburger Leben S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.024.

—  
Im Jahre zweitausendundzehn, am ersten September,

vor uns, Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

haben sich die Aktionäre der Gesellschaft Luxemburger Leben S.A., eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht (société anonyme), mit Sitz in 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 145.024 (die „Gesellschaft“), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Die Gesellschaft wurde vor dem Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, durch Urkunde vom 28. Januar 2009, veröffentlicht im Amtsblatt Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“) Nummer 683 vom 30. März 2009, gegründet, und deren Satzung mehrmals geändert und zuletzt aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch vorbenannten Notar Joëlle BADEN am 29. Juni 2010, welche noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 16.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Torsten HAUSEN, Versicherungsangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet, welcher Frau Miriam WEINS, Versicherungsangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Paul DIEDERICH, Bankangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg zum Stimmenzähler.

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Vorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Vorstand und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von acht Millionen Euro (EUR 8.000.000), eingeteilt in acht Millionen (8.000.000) Aktien, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), darstellen, bei der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

II. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass keine formale Einberufung der Aktionäre als erforderlich erachtet wird.

III. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ist demnach wirksam zusammengetreten und kann daher über sämtliche Punkte der nachstehenden Tagesordnung wirksam beraten.

IV. Die außerordentliche Generalversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

#### *Tagesordnung*

1. Änderung des Artikel 5 Absatz 2 Satz 2 der Satzung der Gesellschaft, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„Während einer Dauer von fünf (5) Jahren ab Veröffentlichung dieser Satzung ist der Vorstand ermächtigt, Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Vorstand für geeignet hält.“

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag in Höhe von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von acht Millionen Euro (EUR 8.000.000), eingeteilt in acht Millionen (8.000.000) Aktien, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), auf einen Betrag von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000), eingeteilt in zehn Millionen (10.000.000) Aktien zu bringen, durch Ausgabe von zwei Millionen (2.000.000) neuen Aktien, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), welche mit den selben Rechten und Pflichten der bereits bestehenden Aktien verbunden sind;

3. Zeichnung und Einzahlung von einer Million (1.000.000) neuen Aktien der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), durch den bestehenden Aktionär Provinzial NordWest Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Sophienblatt, 33, D-24114 Kiel, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 5705 KI, durch Bareinzahlung von einer Million Euro (EUR 1.000.000);

4. Zeichnung und Einzahlung von einer Million (1.000.000) neuen Aktien der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), durch den bestehenden Aktionär DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 38, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Nummer B 9462, durch Bareinzahlung von einer Million Euro (EUR 1.000.000);

5. Änderung des Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) und ist in zehn Millionen (10.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

6. Bevollmächtigung eines jeden einzelnen Vorstandmitglieds der Gesellschaft, um die notwendigen Maßnahmen in Verbindung mit den vorangehenden Beschlüsse zu treffen und insbesondere das Aktienregister der Gesellschaft gemäß den vorangehenden Beschlüsse abzuändern;

Nach Beratung fasst die außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, den Vorstand im Rahmen des genehmigten Kapitals ohne Zustimmung der Generalversammlung zu ermächtigen, Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Vorstand für geeignet hält.

Daraufhin wird Artikel 5 Absatz 2 Satz 2 der Satzung der Gesellschaft nunmehr folgenden Wortlaut haben:

„Während einer Dauer von fünf (5) Jahren ab Veröffentlichung dieser Satzung ist der Vorstand ermächtigt, Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Vorstand für geeignet hält.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag in Höhe von zwei Millionen Euro (EUR 2.000.000) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag von acht Millionen Euro (EUR 8.000.000), eingeteilt in acht Millionen (8.000.000) Aktien, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), auf einen Betrag von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000), eingeteilt in zehn Millionen (10.000.000) Aktien zu bringen, durch Ausgabe von zwei Millionen (2.000.000) neuen Aktien, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), welche mit den selben Rechten und Pflichten der bereits bestehenden Aktien verbunden sind.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der Vorsitzende weist die außerordentliche Generalversammlung darauf hin, dass die Gesellschaft über zwei Aktionäre verfügt: Provinzial NordWest Lebensversicherung AG und DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Es erscheint nun Herr Torsten HAUSEN, vorbenannt, handelnd als Spezialbevollmächtigter der Gesellschaft Provinzial NordWest Lebensversicherung AG, eine Aktiengesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in Sophienblatt, 33, D-24114 Kiel, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 5705 KI, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 27. August 2010, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Vertreter der Aktionäre, den Verwaltungsvorstand und dem unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt. Die erschienene Person erklärt im Namen und auf Rechnung der Gesellschaft Provinzial NordWest Lebensversicherung AG eine Million (1.000.000) neuausgegebene Aktien für einen Gesamtwert von einer Million Euro (EUR 1.000.000) durch Bareinzahlung von einer Million Euro (EUR 1.000.000) zu zeichnen. Der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat erbracht worden. Daraufhin beschließt die außerordentliche Generalversammlung die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und eine Million (1.000.000) neue, volleinzahlte Aktien an die Gesellschaft Provinzial NordWest Lebensversicherung AG auszugeben.

Es erscheint nun Herr Paul DIEDERICH, vorbenannt, handelnd als Spezialbevollmächtigter der Gesellschaft DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in 38, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Nummer B 9462, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 23. August 2010, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Vertreter der Aktionäre, den Verwaltungsvorstand und dem unterzeichnenden Notar der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt. Die erschienene Person erklärt im Namen und auf Rechnung der Gesellschaft DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. eine Million (1.000.000) neuausgegebene Aktien für einen Gesamtwert von einer Million Euro (EUR 1.000.000) durch Bareinzahlung von einer Million Euro (EUR 1.000.000) zu zeichnen. Der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat erbracht worden. Daraufhin beschließt die außerordentliche Generalversammlung die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und eine Million (1.000.000) neue volleinzahlte Aktien an die DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A. auszugeben.

#### *Dritter Beschluss*

Nach Vornahme der obenerwähnten Beschlussfassungen, beschließt die außerordentliche Generalversammlung Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abzuändern, um der vorangehenden Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen. Daraufhin wird Artikel 5 Absatz 1 der Satzung nunmehr folgenden Wortlaut haben:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000) und ist in zehn Millionen (10.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

#### *Vierter Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt jedem einzelnen Vorstandmitglied der Gesellschaft Vollmacht zu erteilen, um die notwendigen Maßnahmen in Verbindung mit den vorangehenden Beschlüssen zu treffen und insbesondere das Aktienregister der Gesellschaft gemäß den vorangehenden Beschlüssen abzuändern.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung und da sich niemand mehr zu Wort meldet, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

#### *Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf EUR 2.800,- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an den Verwaltungsvorstand, einschließlich der Bevollmächtigten der Aktionäre, hat der Verwaltungsvorstand die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. HAUSEN, M. WEINS, P. DIEDERICH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39556. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010131376/132.

(100149791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Empik Centrum Investments S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 43.216.907,16.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131293/11.

(100150063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**ECP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 septembre 2010 à Luxembourg*

Par décisions du Conseil d'Administration tenu le 28 septembre 2010 à Luxembourg, il a été décidé:

- d'accepter la démission présentée par Monsieur Hendrik VAN RIEL en date du 28 septembre 2010 de sa fonction d'administrateur et président de la Société et de coopter, en son sein en tant qu'administrateur, et ce avec effet immédiat, Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1961 à Padova en Italie, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Hendrik VAN RIEL, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale à tenir en 2012;

- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Paolo Sardi, dirigeant des sociétés, né le 12 janvier 1975 à Alessandria en Italie, résident au 76, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010131296/19.

(100149567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Elary International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELARY INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131298/12.

(100150104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Eurotouristic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 85.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131301/9.

(100149586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.912.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at 15, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "FinLux S.à.r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.735, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, on 25 July 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2084 of 28 August 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 2 July 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1610, dated 20 August 2009.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Alice Zutterling, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 433 (four hundred thirty-three) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice rights;

2. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 5,412,500 (five million four hundred and twelve thousand five hundred Euro) to EUR 7,912,500 (seven million nine hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 200 (two hundred) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 10,000,000 (ten million Euro) of which EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2 to 4 above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 5,412,500 (five million four hundred and twelve thousand five hundred Euro) to EUR 7,912,500 (seven million nine hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 200 (two hundred) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to EUR 10,000,000 (ten million Euro) (the "Share Premium") of which EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company the whole

to be fully paid up through a contribution in cash amounting globally to EUR 12,500,000 (twelve million five hundred thousand Euro).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares referred to above, by Amazon EU S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.818, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), through the contribution in cash described below.

*Contributor's Intervention -Subscription – Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mr. Regis Galiotto, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe to the totality of the New Shares, with an aggregate nominal value of EUR 2,500,000 (two million five hundred Euro) subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in cash.

The total value of the contribution in cash made by the Sole Shareholder to the Company which amounts to an aggregate amount of EUR 12,500,000 (twelve million five hundred thousand Euro) is allocated as follows:

- EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euro) to the share capital; and
- EUR 10,000,000 (ten million Euro) to the share premium, of which EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve.

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Amazon EU S.à r.l.: 633 (six hundred thirty-three) shares.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article eight of the Company's articles of association to read as follows:

**" Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 7,912,500 (seven million nine hundred twelve thousand five hundred Euro), represented by 633 (six hundred thirty-three) shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand three hundred Euros (5,300.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at the date thereof.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence au 15, côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Finlux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 140.735, constituée par acte notarié reçu Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 25 Juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, no. 2084 du 28 août 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné reçu le 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1610 du 20 août 2009 (la «Société»).

La réunion est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Alice Zutterling, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts figurent sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signé par le comparant et le notaire, demeureront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Comme il apparaît sur la liste de présence, les 433 (quatre cent trente-trois) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 5.412.500 EUR à (cinq millions quatre cent douze mille cinq cents euros) à 7.912.500 EUR (sept millions neuf cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 10.000.000 EUR (dix millions d'euros) dont 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) seront alloués à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en numéraire à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification consécutive du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2 et 4 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 5.412.500 EUR à (cinq millions quatre cent douze mille cinq cents euros) à un montant de 7.912.500 EUR (sept millions neuf cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 200 (deux cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 10.000.000 EUR (dix millions d'euros) (la «Prime d'Emission») dont 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) seront alloués à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant global de 12.500.000 EUR (douze millions cinq cent mille euros).

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales décrites ci-dessus par Amazon EU S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Plaetis, L2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.818, étant l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), par l'apport en numéraire décrit ci-dessus.

#### *Intervention – Souscription – Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mr Régis Galiotto, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur globale de 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros), moyennant le paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport réalisé par l'Associé Unique à la Société, qui s'élève à 12.500.000 EUR (douze millions cinq cent mille euros), est allouée comme suit:

- 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) au capital social; et
- 10.000.000 EUR (dix millions d'euros) à la prime d'émission, dont 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) seront alloués à la réserve légale.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Amazon EU S.à r.l.: 633 (six cent trente-trois) parts sociales.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport en numéraire décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital – Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à 7.912.500 EUR (sept millions neuf cent douze mille cinq cents euros), représenté par 633 (six cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) chacune.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à cinq mille trois cents Euros (5.300.-EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42364. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010132596/197.

(100151027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

---

**F.I. Holding Co., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131303/9.

(100149768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131308/9.

(100149587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Farmabios International S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 153.201.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010 que:

Monsieur Riccardo COLLINI a démissionné de sa fonction d'administrateur.

Les personnes suivantes ont été élues:

*Administrateurs:*

Monsieur Pieter Lambrecht, employé privé, demeurant professionnellement à 24, Avenue Marnix 24, L-1000 Bruxelles.

*Commissaire:*

La société Ernst & Young Luxembourg, B88019, avec siège social à 5365, Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131305/19.

(100149463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Market Overview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.395.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 15 avril 2010*

Les mandats d'administrateur de Monsieur Patrick ABADIE et Madame Brigitte ABADIE -BASTIEN, administrateurs de catégorie A (demeurant avenue Léo Errera, 32 - B-1180 Bruxelles-Uccle) et Messieurs Joeri STEEMAN, Frédéric MONCEAU et Karl LOUARN, administrateurs de catégorie B (tous demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu - L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une durée de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu - L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une durée de six ans.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

*- Catégorie A:*

M. Patrick ABADIE

Mme Brigitte ABADIE-BASTIEN

*- Catégorie B:*

M. Joeri STEEMAN

M. Frédéric MONCEAU

M. Karl LOUARN

Le commissaire aux comptes est Monsieur Régis PIVA.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Patrick ABADIE

*Administrateur catégorie B / Administrateur catégorie A*

Référence de publication: 2010131659/26.

(100149167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.552.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard GEORGES s'est démis de ses fonctions d'administrateur, en date du 29 janvier 2010, les administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur

les sociétés commerciales, de coopter Monsieur le Dr. Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard GEORGES, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

CHESTER LUXEMBOURG 1 S.A.

François GEORGES

Administrateur

Référence de publication: 2010131935/21.

(100151032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131309/9.

(100149588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**FidESCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131310/10.

(100150138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**FidESSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of September.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company FIDESSA S.A., with registered office at L-1258, rue Jean-Pierre Brasseur, 16, R.C.S. Luxembourg section B number 74.611, incorporated under the name "FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A." by a notarial deed established on February 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 437 of June 20, 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 2, 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1,100 of May 26, 2010.

The meeting is presided by Mr. Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb.

The chairman appoints as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting appoints as scrutineer Mrs. Lucile MAKHLOUF, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Decrease of the share capital of the Company by the amount of one hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euros and thirty Cents (EUR 125,376.30) so as to bring it from the amount of six hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-one Euros and fifty Cents (EUR 626,881.50) to the amount of five hundred and one thousand five hundred and five Euros and twenty Cents (EUR 501,505.20) to compensate losses as at December 31, 2009 which may

not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing three hundred fifty-eight thousand two hundred eighteen (358,218) shares from one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) to one Euro and forty Cents (EUR 1.40).

2) Increase of the share capital of the Company by the amount of two hundred fifty thousand Euro and eighty Cents (EUR 250,000.80) so as to bring it from the amount of five hundred and one thousand five hundred and five Euros and twenty Cents (EUR 501,505.20) represented by three hundred fifty-eight thousand two hundred eighteen (358,218) shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each, to the amount of seven hundred fifty-one thousand five hundred and six Euros (EUR 751,506.-) by the issuance of one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (178,572) new shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each having the same rights and obligations as the existing shares.

3) Notice of the renunciation by the five current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the contemplated increase of the share capital of the Company as mentioned in point 4 of the agenda.

4) Subscription and payment of one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (178,572) newly issued shares of the Company as follows by current shareholders:

- by Mr. John DERCKSEN in counter part of eighty-three thousand nine hundred and ninety (83,990) newly issued shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) by a contribution in cash of one hundred seventeen thousand five hundred eighty-six Euros (EUR 117,586.-);

- by Mr. Frank BERGMAN in counter part of eighty-three thousand nine hundred and ninety (83,990) newly issued shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) by a contribution in cash of one hundred seventeen thousand five hundred eighty-six Euros (EUR 117,586.-);

- by Mr. Cees BORST in counter part of ten thousand five hundred ninety-two (10,592) newly issued shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) by a contribution in cash of fourteen thousand eight hundred twenty-eight Euros and eighty Cents (EUR 14,828.80).

5) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

“The subscribed share capital of the Company is fixed at seven hundred fifty-one thousand five hundred and six Euros (EUR 751,506.-) represented by five hundred thirty-six thousand seven hundred ninety (536,790) shares having a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each.”

6) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First Resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by the amount of one hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euros and thirty Cents (EUR 125,376.30) so as to bring it from the amount of six hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-one Euros and fifty Cents (EUR 626,881.50) to the amount of five hundred and one thousand five hundred and five Euros and twenty Cents (EUR 501,505.20) to compensate losses as at December 31, 2009 which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing three hundred fifty-eight thousand two hundred eighteen (358,218) shares from one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) to one Euro and forty Cents (EUR 1.40).

#### *Second Resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by the amount of two hundred fifty thousand Euro and eighty Cents (EUR 250,000.80) so as to bring it from the amount of five hundred and one thousand five hundred and five Euros and twenty Cents (EUR 501,505.20) represented by three hundred fifty-eight thousand two hundred eighteen (358,218) shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each, to the amount of seven hundred fifty-one thousand five hundred and six Euros (EUR 751,506.-) by the issuance of one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (178,572) new shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Third Resolution*

The general meeting of the shareholders notices the renunciation by the five current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (178,572) newly issued shares.

#### *Fourth Resolution*

The general meeting of the shareholders resolves to issue one hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-two (178,572) new shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

### *Subscription and payment*

There now appeared Mrs. Lucile MAKHLOUF acting in her capacity of duly appointed attorney in fact of the here after subscribers,

by virtue of powers of attorney given under private seal on September 13, 2010, which powers of attorney after have been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities, declares to subscribe as follows:

- Mr. John DERCKSEN: eighty-three thousand nine hundred and ninety (83,990) newly issued shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of one hundred seventeen thousand five hundred eighty-six Euros (EUR 117,586.-).

- Mr. Frank BERGMAN: eighty-three thousand nine hundred and ninety (83,990) newly issued shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of one hundred seventeen thousand five hundred eighty-six Euros (EUR 117,586.-);

- Mr. Cees BORST: ten thousand five hundred ninety-two (10,592) newly issued shares with a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of fourteen thousand eight hundred twenty-eight Euros and eighty Cents (EUR 14,828.80).

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for two hundred fifty thousand Euros and eighty Cents (EUR 250,000.80) has been transferred to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

### *Fifth Resolution*

The general meeting of the shareholders resolves the subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at seven hundred fifty-one thousand five hundred and six Euros (EUR 751,506.-) represented by five hundred thirty-six thousand seven hundred ninety (536,790) shares having a nominal value of one Euro and forty Cents (EUR 1.40) each."

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euros (1,700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDESSA S.A., ayant son siège social à L-1258, Rue Jean-Pierre Brasseur, 16, R.C. Luxembourg section B numéro 74.611, constituée sous la dénomination «FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A.» suivant acte notarié reçu le 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 20 juin 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.100 du 26 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée désigne comme scrutateur, Madame Lucile MAKHLOUF, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que l'entière des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize Euros et trente Cents (EUR 125.376,30) afin de le porter du montant de six cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents (EUR 626.881,50) au montant de cinq cent et un mille cinq cent et cinq Euros et vingt Cents (EUR 501.505,20-) afin de compenser les pertes au 31 décembre 2009 qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des trois cent cinquante-huit mille deux cent dix-huit (358.218) actions existantes d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) à un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune;

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille Euros et quatre-vingts Cents (EUR 250.000,80) afin de le porter du montant de cinq cent et un mille cinq cent et cinq Euros et vingt Cents (EUR 501.505,20-) représenté par trois cent cinquante-huit mille deux cent dix-huit (358.218) actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune, au montant de sept cent cinquante-et-un mille cinq cent et six Euros (EUR 751.506,-) par l'émission de cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (178.572) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3) Constatation de la renonciation par les cinq actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation du capital social de la Société comme mentionné au point 4 de l'agenda;

4) Souscription et paiement des cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (178.572) actions nouvellement émises de la Société par des actionnaires actuels, comme suit:

- par Monsieur John DERCKSEN en contrepartie de quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (83.990) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) par un versement en numéraire d'un montant de cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 117.586,-);

- par Monsieur Frank BERGMAN en contrepartie de quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (83.990) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) par un versement en numéraire d'un montant de cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 117.586,-);

- par Monsieur Cees BORST en contrepartie de dix mille cinq cent quatre-vingt-douze (10.592) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) par un versement en numéraire d'un montant de quatorze mille huit cent vingt-huit Euros et quatre-vingts Cents (EUR 14.828,80);

5) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent cinquante-et-un mille cinq cent et six Euros (EUR 751.506,-) représenté par cinq cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix (536.790) actions d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune.»

6) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize Euros et trente Cents (EUR 125.376,30) afin de le porter du montant de six cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents (EUR 626.881,50) au montant de cinq cent et un mille cinq cent et cinq Euros et vingt Cents (EUR 501.505,20-) afin de compenser les pertes au 31 décembre 2009 qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des trois cent cinquante-huit mille deux cent dix-huit (358.218) actions existantes d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) à un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille Euros et quatre-vingts Cents (EUR 250.000,80) afin de le porter du montant de cinq cent et un mille cinq cent et cinq Euros et vingt Cents (EUR 501.505,20-) représenté par trois cent cinquante-huit mille deux cent dix-huit (358.218) actions d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune, au montant de sept cent cinquante-et-un mille cinq cent et six Euros (EUR 751.506,-) par l'émission de cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (178.572) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires constate la renonciation par les cinq actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif aux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (178.572) actions nouvellement émises.

#### Quatrième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze (178.572) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Souscription – Libération

Intervient à présent Madame Lucile MAKHLOUF prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial des souscripteurs mieux dénommés ci-après,  
en vertu de procurations données le 13 septembre 2010,

lesquelles resteront, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, annexées au présent procès-verbal et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement, et déclare déclarent souscrire comme suit:

- Monsieur John DERCKSEN: quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (83.990) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 117.586,-).

- Monsieur Frank BERGMAN: quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (83.990) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 117.586,-);

- Monsieur Cees BORST: dix mille cinq cent quatre-vingt-douze (10.592) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de quatorze mille huit cent vingt-huit Euros et quatre-vingts Cents (EUR 14.828,80).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant total de l'apport de deux cent cinquante mille Euros et quatre-vingt Cents (EUR 250.000,80) a été transféré à la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Cinquième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent cinquante-et-un mille cinq cent et six Euros (EUR 751.506,-) représenté par cinq cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix (536.790) actions d'une valeur nominale d'un Euro et quarante Cents (EUR 1,40) chacune.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille sept cents Euros (1.700.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, L. MAKHLOUF, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2010 Relation: LAC/2010/41440 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131311/234.

(100150144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

#### **Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.997.

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Andrzej KONONCZUK, private entrepreneur, born on the 16<sup>th</sup> day of May, 1952 in Elblag, Poland, residing at ul.Rzepichy 5, PL-82-300 ELBLAG, POLAND.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

1) That he is the sole actual shareholder of “HARMONY HALLS S.à.r.l.”, a limited liability corporation, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri which was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 6<sup>th</sup> day of August, 2007, published in the Mémorial, Recueil C number 2416 of the 25<sup>th</sup> day of October, 2007, and the articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the 31<sup>st</sup> day of March, 2009, published in the Mémorial, Recueil C number 986 of the 12<sup>th</sup> day of May, 2009.

2) All this having been declared, the sole shareholder, represented as stated hereabove, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint as liquidator Mr Andrzej KONONCZUK, private entrepreneur, born on the 16<sup>th</sup> day of May, 1952 in Elblag, Poland, residing at ul. Rzepichy 5, PL-82-300 ELBLAG, POLAND.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro (1,250 .-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Monsieur Andrzej KONONCZUK, entrepreneur, né le 16 mai 1952 à Elblag, Pologne, demeurant à ul.Rzepichy 5, 82-300 Elblag, Pologne.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée “HARMONY HALLS S.à. r.l.”, ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, constituée suivant acte du notaire soussigné du 6 août 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2416 du 25 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 31 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil C numéro 986 du 12 mai 2009.

2) Ceci ayant été déclaré, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur Monsieur Andrzej KONONCZUK, entrepreneur, né le 16 mai 1952 à Elblag, Pologne, demeurant à ul.Rzepichy 5, 82300 Elblag, Pologne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.KONONCZUK, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41324. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Releveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131336/80.

(100149757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Finsweet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.643.

*Correction du dépôt n° L090173896 DU 12/11/2009*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010131313/11.

(100149569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Fu-Gui Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4443 Belvaux, 1, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 102.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131315/10.

(100149831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.894.

EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstra-chen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131328/19.

(100149880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**International Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.841.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 septembre 2010*

1. Monsieur Timothy Charles JUDE, né à Christchurch (Royaume-Uni), le 13 mai 1951, demeurant professionnellement à CH-1003 Lausanne (Suisse), rue Haldimand 4, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour International Footwear Distributors S.à r.l.*

Référence de publication: 2010131347/14.

(100150239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Herald Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.931.

EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131333/19.

(100149820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**GS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.788.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GS 2 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

## **Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS 2 S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.- USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS 2 Holdings S.à r.l. . . . . .	2,000,000 shares
TOTAL . . . . .	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29<sup>th</sup>, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux - Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United-Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GS 2 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «GS 2 S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute

référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000,- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS 2 Holdings S.à r.l. ....	2.000.000 parts
TOTAL .....	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux - Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11640. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010132037/413.

(100150739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Herald Troisdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.926.

—  
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131334/19.

(100149821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Herald Wallenhorst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.893.

—  
EXTRAIT

L'Associé unique décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société:

- de nommer Monsieur Jeremy Vickerstaff, né le 27 février 1967 à Cambridge, Royaume-Uni demeurant 22 Mielstrachen, L-6942 Niederanven, Luxembourg, administrateur de la Société pour une durée indéterminée à compter du 30 septembre 2010.

- d'accepter la démission de Mme Kathryn O'Sullivan de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 30 septembre 2010.

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131335/19.

(100149822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**M & G Finance Luxembourg, Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 123.792.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 septembre 2010 au siège social*

Par décisions du Conseil d'Administration tenu le 27 septembre 2010 au siège social de la Société, il a été décidé:

- de nommer Madame Vania BARAVINI à la fonction de président du Conseil d'Administration. La durée de son mandat de président sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la Société et viendra en conséquence à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011;

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131409/16.

(100149998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Haus vun der Energie GIE, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg C 89.

WITRY & WITRY S.A. und GLOBAL CONSULT GIE démissionnent avec effet immédiat en tant que membre de la HAUS VUN DER ENERGIE GIE.

Est nommé nouveau membre la BETIC S.A. ayant son siège social à L-8353 GARNICH, Rixegoard 14 représentée par Monsieur Gilles CHRITSNACH, rue den Haag, 4 à L-8223 MAMER.

L'objet de la société est la fourniture de consultations et d'assistances techniques ainsi que tous autres services relevant de la profession d'ingénieur conseil. La société fournira tous les services d'études, de conseil, d'assistance et de coordination ainsi que d'expertise techniques dans les domaines de la réalisation et de l'exploitation de projets.

Une association momentanée avec des personnes physiques ou morales ayant le même objet tout comme la participation dans des sociétés nationales ou étrangères ayant un objet social semblable sont possibles.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Pontpierre le 19/5/2010.

Référence de publication: 2010131337/19.

(100150147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**He Ping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4966 Clemency, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131338/10.

(100149832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**ITCJ, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 17, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.900.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 9. Juni 2010 ergibt sich folgendes:

1. Herr Ernst Bartholomeus JOST, wohnhaft zu B-4760 BÜLLINGEN, Im Astert, 13,

Frau Maria Josephine SCHUMACHER, wohnhaft zu B-4760 BÜLLINGEN, Im Astert, 13,

Herr Karl-Heinz JOST, wohnhaft zu B-4760 BÜLLINGEN, St.Vither Strasse, 29 werden wiederernannt als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

2. Herr Herbert Albert JATES, wohnhaft zu B-4780 ST.VITH, Hauptstrasse, 97, wurde als Kommissar der Gesellschaft wiederernannt. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

3. Herr Ernst Bartholomeus JOST, vorgeannt, wurde zum delegierten Verwalter der Gesellschaft wiederernannt, gemäss dem Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

4. Der Sitz der Gesellschaft wurde verlegt nach  
17, Duarrefstrooss L-9990 WEISWAMPACH

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 28 September 2010.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2010131847/25.

(100148348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131340/10.

(100149794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**HMR, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.163.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 September 2010*

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Madame Christine LOUIS-HABERER demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131341/12.

(100150081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Gedeon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 105.011.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 19 mai 2010*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Gérard DOUCET, chef d'entreprise, né le 23 Juin 1963 à Bagneux (France), demeurant 5, Rue des Jardins L-3930 Mondercange.

- Madame Josiane LAZZERINI, chargée des ressources humaines, née le 24 Août 1962 à Paris (France), demeurant 6 allée Camille Saint Saëns F-91160 Ballainvilliers.

Est réélue Commissaire aux Comptes

- CORFI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 30.356).

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

2- L'assemblée accepte la démission de l'Administrateur:

- Madame Valérie KLEIN, assistante médicale, née le 10 Juin 1965 à Issy les Moulineaux (France), demeurant 14 Rue Filassier F- 92100 CLAMART.

L'assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Christian BUNEL, responsable technique, né le 02 Mars 1951 à Saint Brice par Provins (France), demeurant 51 Rue Victor Hugo F-93110 ROSNY SOUS BOIS.

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Gérard DOUCET, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2016.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2010132926/32.

(100150555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Sellin Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.763.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BNP Paribas", a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 0449, acting through its Luxembourg branch having its address at 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968,

duly represented by Mrs Agnès Giner Lloret, Lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2010, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "Sellin Management Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 154763 and incorporated pursuant to a deed dated 28 July 2010 drawn up by the Luxembourg notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, publication pending.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to amend article 15 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notes of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one week in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex or telefax of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of the managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, telefax or e-mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex, telefax or e-mail. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

In respect of:

1. any resolution to approve a transaction where the financial value of such transaction is greater than EUR 5,000,000;
2. any amendment to the prospectus or the management regulations of the Fund;
3. the creation of or the amendment to any investment guidelines for the Fund or similar rules;
4. any extraordinary distribution to unitholders of the Fund,

(each, an "Extraordinary Resolution") the board of managers shall deliberate or act validly only if all of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and such Extraordinary Resolution is approved by the votes of all the managers present or represented at such meeting.

Other than in respect of an Extraordinary Resolution, the board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions may also be passed in writing (circular resolution), in which case the resolutions shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature of a manager."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

«BNP Paribas», une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 042 0449, agissant au travers de sa succursale luxembourgeoise, ayant son adresse au 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 23968,

dûment représenté par Mme Agnès Giner Lloret, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2010, cette procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Sellin Management Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154763 et constituée selon un acte notarié, en date du 28 juillet 2010, par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins une semaine avant celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque gérant.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, message télécopié ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou courrier électronique. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou conférences par images interposées ou tout autre moyen similaire de communications, auxquels cas les gérants participant par le biais de ces moyens de communications, seront réputés être présents à Luxembourg.

En ce qui concerne:

1. toute résolution approuvant une transaction ayant une valeur financière supérieure à EUR 5,000,000;
2. tout amendement au prospectus ou au règlement de gestion du Fond;
3. la création ou l'amendement de toute directive d'investissement pour le Fond ou de règles similaires;
4. toute distribution extraordinaire aux porteurs de parts du Fond,

(Chacune, une "Résolution Extraordinaire"), le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et une Résolution Extraordinaire ne pourra être approuvée que par le vote de tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Pour tout cas autre qu'une Résolution Extraordinaire, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit (résolution circulaire). La résolution circulaire peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents décrivant les résolutions et signés par chaque gérant. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature d'un gérant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. GINER LLORET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11524. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131468/114.

(100149980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Holdihoes S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 99.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131342/10.

(100149938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 04/10/10.

Signature.

Référence de publication: 2010131343/10.

(100149884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Mersin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.959.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010132127/34.

(100150682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131346/10.

(100150145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.838.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Insurance Broker's Solution Europe», avec siège social à Strassen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 11 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Le transfert du siège social de la société au L-4972 Dippach, Route de Luxembourg, 68.

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

115242

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Strassen à L-4972 Dippach, Route de Luxembourg, 68.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Dippach»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente assemblée est évalué à environ MILLE EUROS (1.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41342. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131345/53.

(100149983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Isola Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.326.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 septembre 2010*

En date du 30 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de révoquer les gérants suivants avec effet immédiat:

Monsieur John W. Marren

Monsieur Donald R. Redfern

Monsieur Kevin Burns

Suite à cette décision, Monsieur Raymond P. Sharpe est désormais le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Isola Group

Signature

Référence de publication: 2010131349/19.

(100149573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Monal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.958.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2010*

- Le mandat d'Administrateur A de Madame Michèle SIOEN, administrateur de sociétés, demeurant à Tortellaan 1, B-8300 KNOCKE, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Les mandats d'Administrateur B de Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG et de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant profession-

nellement au 412F route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Suite au décès de Monsieur Jean-Jacques SIOEN en date du 21 novembre 2009, Madame Jacqueline Nicolle G ZOETE, employée privée, demeurant professionnellement au Fabriekstraat 23, B-8850 ARDOOIE, est nommée Administrateur A pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme  
POUR MONAL S.A.  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010131661/26.

(100149061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

---

**Ihr Schreiner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 149.759.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131350/10.

(100150004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Independent Research Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 124.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131351/9.

(100149739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Independent Research Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 124.905.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2008, déposés au RCS Luxembourg le 07 août 2009, référence L090123863.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131352/11.

(100149740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Sivaka German Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 116.701.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 août 2010*

*Première résolution*

Les associés acceptent la révocation de Mr. Charles Altwies de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2010.

*Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Mr. Alain Peigneux de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 août 2010.

*Troisième résolution*

Les associés nomment Mr. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

Les associés nomment Mr. Fabrice Meeuwis, né le 7 juillet 1970 à Dueren, Allemagne, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010132224/24.

(100150371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Independent Research Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.905.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés au RCS Luxembourg le 09 mars 2009, référence L090037126.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131353/11.

(100149741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010131354/12.

(100149907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Linfell Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.488.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of LINFELL INVESTMENT S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.488 (the Company). The Company has been incorporated on July 2<sup>nd</sup>, 2003 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 822 of August 7<sup>th</sup>, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of an auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26<sup>th</sup>, 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de LINFELL INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.488 (la Société). La Société a été constituée le 2 juillet 2003 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 822 du 7 août 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. les Actionnaires représentés ainsi que le nombre de ses actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de dissoudre la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

#### *Cinquième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42486 Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131385/139.

(100150217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010131355/12.

(100149908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Montblanc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.539.

EXTRAIT

En date du 7 septembre 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant B de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant B de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

*Pour extrait conforme*

Référence de publication: 2010131398/17.

(100150227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Multipatent I Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 98.518.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue le 4 juin 2010*

*Résolution:*

Renouvellement des deux administrateurs Maître Arsène KRONSHAGEN et Madame Tina CARDOSO et du commissaire aux comptes la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE SARL. Nomination au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Johann QUENDLER, Madame Cindy RISSE, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes débutent le 4 juin 2010 pour se terminer le 4 juin 2016.

Luxembourg, le 4 juin 2010..

Pour extrait conforme

Me Arsène KRONSHAGEN

Référence de publication: 2010131413/18.

(100149918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Multipatent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.482.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue le 7 mai 2010 à Luxembourg.*

*Résolution:*

Renouvellement des deux administrateurs Maître Arsène KRONSHAGEN et Madame Tina CARDOSO et du commissaire aux comptes la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE SARL. Nomination au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Johann QUENDLER, Madame Cindy RISSE, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes débiteront le 7 mai 2010 pour se terminer le 7 mai 2016.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour extrait conforme

Me Arsène KRONSHAGEN

Référence de publication: 2010131414/18.

(100149894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 septembre 2010 au siège social*

Par décisions du Conseil d'Administration tenu le 27 septembre 2010 au siège social de la Société, il a été décidé:

- de nommer Madame Vania BARAVINI à la fonction de président du Conseil d'Administration. La durée de son mandat de président sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la Société et viendra en conséquence à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011;

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131411/16.

(100150000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---